

Frais généraux à la charge des parents

Des frais généraux de 1250 \$ par année sont exigés aux parents des élèves inscrits. Ces coûts pourraient être majorés pour les nouveaux inscrits.

Suivi au secondaire

Il existe sur le territoire de la commission scolaire une école secondaire qui dispense le suivi à cette concentration (École La Seigneurie).



**L'ÉDUCATION
PUBLIQUE
AU QUÉBEC** Des forces qui s'additionnent
Des succès qui se multiplient

Marie
Renouard
ÉCOLE PRIMAIRE

 Commission scolaire
des Premières-Seigneuries
643, avenue du Cénacle, Québec (Québec) G1E 1B3
www.csdps.qc.ca

2970, avenue Gaspard, Québec, G1C 3V7
Tél. : (418) 626-4559 Téléc. : (418) 624-7061

Marie
Renouard
ÉCOLE PRIMAIRE



Patinage Artistique

Programme de

au primaire

4^e à la 6^e année



Rencontre d'information
le 2 novembre 2011 à 19h00



Clientèle visée

La concentration «**Patinage artistique**» vise les élèves de la 2^e année du 2^e cycle et de la 1^{re} et 2^e année du 3^e cycle qui ont déjà une formation de base en patinage artistique et qui veulent atteindre un haut niveau de performance dans leur pratique sportive.

Objectif du projet

Le projet «**patinage artistique**» permet à des élèves de recevoir une formation en patinage artistique intégrée au programme scolaire régulier.

La grille matière se partage ainsi :

- ∞ 80% pour les matières académiques;
- ∞ 20% pour le patinage artistique (7h par semaine à l'aréna).

Inscription

Tout élève de la 2^e année du 2^e cycle et de la 1^{re} et 2^e année du 3^e cycle en provenance de la commission scolaire ou de l'extérieur qui correspond aux critères d'admission.

Les formulaires sont disponibles à l'école Marie-Renouard ou sur notre site internet. Il suffit de téléphoner au : 626-4559 pour en obtenir un.

Critères d'admission

- ∞ Posséder une formation de base en patinage artistique et faire partie d'un club de patinage artistique.
- ∞ Vouloir atteindre un haut niveau de performance sportive en patinage artistique.
- ∞ Être capable d'atteindre les objectifs des programmes d'études académiques à l'intérieur de 80% du temps pédagogique.
- ∞ Démontrer des compétences et des attitudes de persévérance, d'effort, d'autonomie, de rigueur et de bonne gestion de son temps. Ce qui veut dire travailler de façon autonome sans suivi personnalisé.
- ∞ Une évaluation en patinage artistique peut être exigée.

Nombre d'élèves admis

L'école Marie-Renouard offre le programme de patinage artistique à un maximum de 21 élèves.

Ce programme est jumelé à un autre projet pédagogique, soit celui des technologies de l'information et des communications.

L'admission globale aux deux programmes ne peut dépasser 87 élèves.

Les élèves inscrits seront intégrés en totalité à la vie scolaire de l'école.

